

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
MARDI 19 MARS 2024






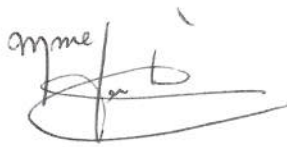
## PROCES VERBAL


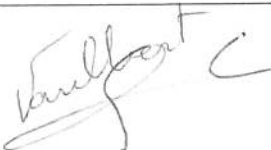

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SOMMAIRE

<b>AFFAIRE N° 1</b>	APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2023	<b>P.1</b>
<b>AFFAIRE N°2</b>	REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UNCCAS ANNEE 2024	<b>P. 1</b>
<b>AFFAIRE N°3</b>	REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UDCCAS ANNEE 2024	<b>P. 2</b>
<b>AFFAIRE N°4</b>	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEBAT	<b>P. 2</b>
QUESTIONS DIVERSES		<b>P. 2</b>
<b>Annexe 1</b>	Procès-verbal du CA du 30 novembre 2023	<b>P. 3</b>
<b>Annexe 2</b>	Rapport d'orientations budgétaires et débat	<b>P.42</b>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 19 MARS 2024 à 16H30**

**FICHE DE PRESENCE**

NOM – PRENOMS	EMARGEMENTS
<p style="text-align: center;"><b>Patrice SELLY</b> Maire et Président du CCAS</p>	<p style="text-align: center;">Absent excusé</p>
<p style="text-align: center;"><b>Vincent TERGEMINA</b> Délégué à la santé</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Marie Michèle MARIAYE</b> 2ème Adjointe déléguée à l'Action Sociale et à la lutte contre la pauvreté</p>	<p style="text-align: center;">Absente excusée</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ruddy VOULAMA</b> Délégué à l'action en faveur des personnes porteuses de handicaps</p>	<p style="text-align: center;">Absent excusé</p>
<p style="text-align: center;"><b>Christelle HOAREAU</b> Déléguée à la vie associative et à la 3ème jeunesse</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Hans DIJOUX</b> Conseiller Municipal - Opposition</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Patrick DALLEAU</b> Conseiller Municipal Opposition</p>	<p style="text-align: center;">Absent</p>
<p style="text-align: center;"><b>Catherine FONTAINE</b> Représentante des personnes handicapées (Handistraction Sportive Bénédicte)</p>	

<p><b>Alain DIDELOT</b> Représentant des associations familiales (UDAF)</p>	
<p><b>Marie Juliette ITEMA</b> Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique)</p>	<p>Absente excusée</p>
<p><b>Olga VAULBERT</b> Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA)</p>	
<p><b>Caroline DE FONDAUMIERE</b> Personne qualifiée</p>	<p>Absente excusée</p>
<p><b>Gino VIDOT</b> Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association ABDESS)</p>	

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 19 MARS 2024

### **Délibération :**

#### **Affaire n°01**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 13 mars 2024 à 16h30 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

**Nombre de membres en exercice : 13.**

#### **PRESENTS: 7**

M. Vincent TERGEMINA  
M Alain DIDELOT  
Mme Christelle HOAREAU  
Mme Catherine FONTAINE  
M. Hans DIJOUX  
Mme Olga VAULBERT  
M. Gino VIDOT

#### **ABSENTS EXCUSÉS : 5**

M. Patrice SELLY  
Mme Marie Michèle MARIAYE  
M. Ruddy VOULAMA  
Mme Marie Juliette ITEMA  
Mme Caroline DE FONDAUMIERE

#### **ABSENTS: 1**

M. Patrick DALLEAU

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance présente aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- *d'approuver le Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 30 novembre 2023 ;*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
POUR : 7**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

**Jean Fabien HOAREAU**  
Secrétaire de séance

**Patrice SELLY**  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

 P/ Le Président,  
Le Directeur  
  
J-Fabien HOAREAU

   
PRÉSIDENT  
DU CCAS  
Patrice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 19 MARS 2024

### **Délibération :**

#### **Affaire n°02**

#### **REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UNCCAS ANNEE 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 24 novembre 2023 à 17h00 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

**Nombre de membres en exercice : 13.**

#### **PRESENTS: 7**

M. Vincent TERGEMINA  
M Alain DIDELOT  
Mme Christelle HOAREAU  
Mme Catherine FONTAINE  
M. Hans DIJOUX  
Mme Olga VAULBERT  
M. Gino VIDOT

#### **ABSENTS EXCUSÉS : 5**

M. Patrice SELLY  
Mme Marie Michèle MARIAYE  
M. Ruddy VOULAMA  
Mme Marie Juliette ITEMA  
Mme Caroline DE FONDAUMIERE

#### **ABSENTS: 1**

M. Patrick DALLEAU

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu' il est précisé que depuis 2009, le CCAS est adhérent à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) qui est une association régie par la loi 1901 ayant pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2024 s'élève à 1 346,59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le paiement de la cotisation annuelle,
- d'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
POUR : 7

ABSTENTION : 0


CONTRE : 0

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

**Jean Fabien HOAREAU**  
Secrétaire de séance

**Patrice SELLY**  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

 P/ Le Président  
Le Directeur  
J-Fabien HOAREAU

 PRÉSIDENT  
DU CCAS  
Patrice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 19 MARS 2024**

**Délibération :**

**Affaire n°03**

**REGLEMENT DE L'ADHESION A L'UDCCAS ANNEE 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 13 mars 2024 à 16h30 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

**Nombre de membres en exercice : 13.**

**PRESENTS: 7**

M. Vincent TERGEMINA  
M Alain DIDELOT  
Mme Christelle HOAREAU  
Mme Catherine FONTAINE  
M. Hans DIJOUX  
Mme Olga VAULBERT  
M. Gino VIDOT

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

M. Patrice SELLY  
Mme Marie Michèle MARIAYE  
M. Ruddy VOULAMA  
Mme Marie Juliette ITEMA  
Mme Caroline DE FONDAUMIERE

**ABSENTS: 1**

M. Patrick DALLEAU

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean Fabien HOAREAU**

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu' Il est porté à votre connaissance que le montant de l'adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), calculé en fonction du nombre d'habitants, soit un montant de **1 109,82 € pour l'année 2024.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- **d'approuver le paiement de la cotisation annuelle,**
- **d'autoriser le Président son/sa représentant(e) à signer tout document.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**POUR : 7**



**ABSTENTION : 0**


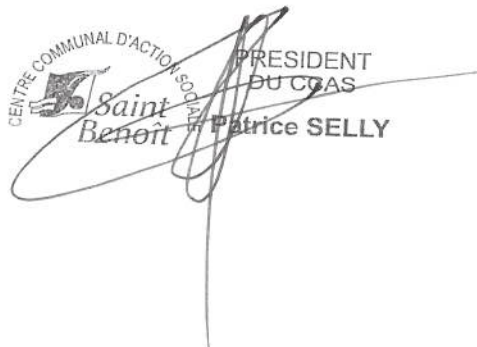
**CONTRE : 0**

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

**Jean Fabien HOAREAU**  
Secrétaire de séance

**Patrice SELLY**  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

 P/ Le Président,  
Le Directeur  
  
J-Fabien HOAREAU

 PRESIDENT  
DU CCAS  
  
Patrice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
MARDI 19 MARS 2024

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

05 AVR. 2024

ARRIVÉE



PV RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 19 MARS 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES ET DEBAT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Benoît dûment convoqué le 13 mars 2024 à 16h30 par Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS, s'est réuni. Considérant l'empêchement de Monsieur Patrice SELLY, Président du CCAS et l'absence de Vice-Président, Madame VAULBERT Olga, Représentante des associations de retraités et personnes âgées (ORIAPA) est désignée pour assurer la Présidence, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles «en cas d'empêchement du Président, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux».

**Nombre de membres en exercice : 13.**

#### **PRESENTS: 7**

M. Vincent TERGEMINA  
M Alain DIDELOT  
Mme Christelle HOAREAU  
Mme Catherine FONTAINE  
M. Hans DIJOUX  
Mme Olga VAULBERT  
M. Gino VIDOT

#### **ABSENTS EXCUSÉS : 5**

M. Patrice SELLY  
Mme Marie Michèle MARIAYE  
M. Ruddy VOULAMA  
Mme Marie Juliette ITEMA  
Mme Caroline DE FONDAUMIERE

#### **ABSENTS: 1**

M. Patrick DALLEAU

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean Fabien HOAREAU

Madame VAULBERT Olga, Présidente de séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le président rappelle qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024 qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

**Le Conseil d'Administration du CCAS après avoir entendu le rapport présenté et après débat, décide :**

**- de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire figurant en Annexe.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
POUR : 7**

**ABSTENTION : 0**

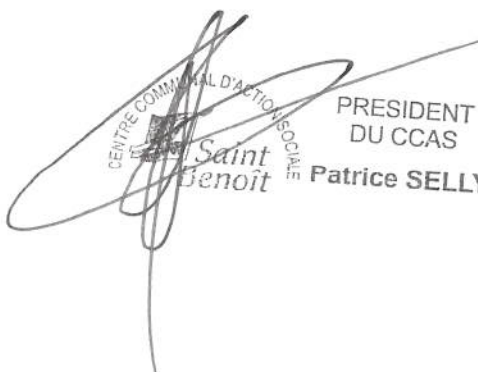
**CONTRE : 0**

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2024

**Jean Fabien HOAREAU**  
Secrétaire de séance

**Patrice SELLY**  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

 P/ Le Président,  
Le Directeur  
  
J-Fabien HOAREAU

  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Saint Benoît  
PRESIDENT  
DU CCAS  
Patrice SELLY

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le :
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la ville le :

## **ANNEXE 2 :**

# **Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**



<b>PREAMBULE :</b> .....	2
<b>I / RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SAAD</b> .....	2
❖ <b>Budget principal CCAS :</b> .....	2
❖ <b>Budget annexe du SAAD :</b> .....	3
<b>A) Section de fonctionnement</b> .....	4
<b>1. Recettes de fonctionnement</b> .....	4
a) Budget principal.....	4
b) Budget annexe SAAD.....	4
<b>2. Dépenses de fonctionnement</b> .....	5
a) L'aide sociale.....	5
b) Maintien à domicile et portage de repas.....	6
c) Effectif et frais de personnel.....	6
<b>B) Section d'investissement</b> .....	7
<b>1. Dépenses d'investissement</b> .....	7
<b>2. Recettes d'investissement</b> .....	7
<b>II / ANALYSE ET PERSPECTIVES</b> .....	8
<b>A) Bilan de l'année 2023</b> .....	8
<b>B) Orientations 2024</b> .....	8
<b>C) Présentation en grande masse budget primitif 2024</b> .....	12
<b>D) Demande de subvention Ville 2024</b> .....	12

## PREAMBULE :

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «Notre», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS, précisant les orientations budgétaires, la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget sera présenté au Conseil d'administration en avril 2024. Au préalable il y a lieu d'organiser un débat portant sur les orientations budgétaires.

Ce document fera l'objet d'une délibération spécifique invitant les administrateurs à en prendre acte, et sera transmis au Préfet pour le contrôle de légalité.

## I / RETROSPECTIVE DES BUDGETS CCAS ET SAAD

Les comptes du CCAS présentent 2 budgets : le budget principal du CCAS et le budget annexe du SAAD qui est effectif depuis 2021.

### ❖ Budget principal CCAS :

Pour rappel, le **budget primitif 2023** du CCAS se composait comme suit :

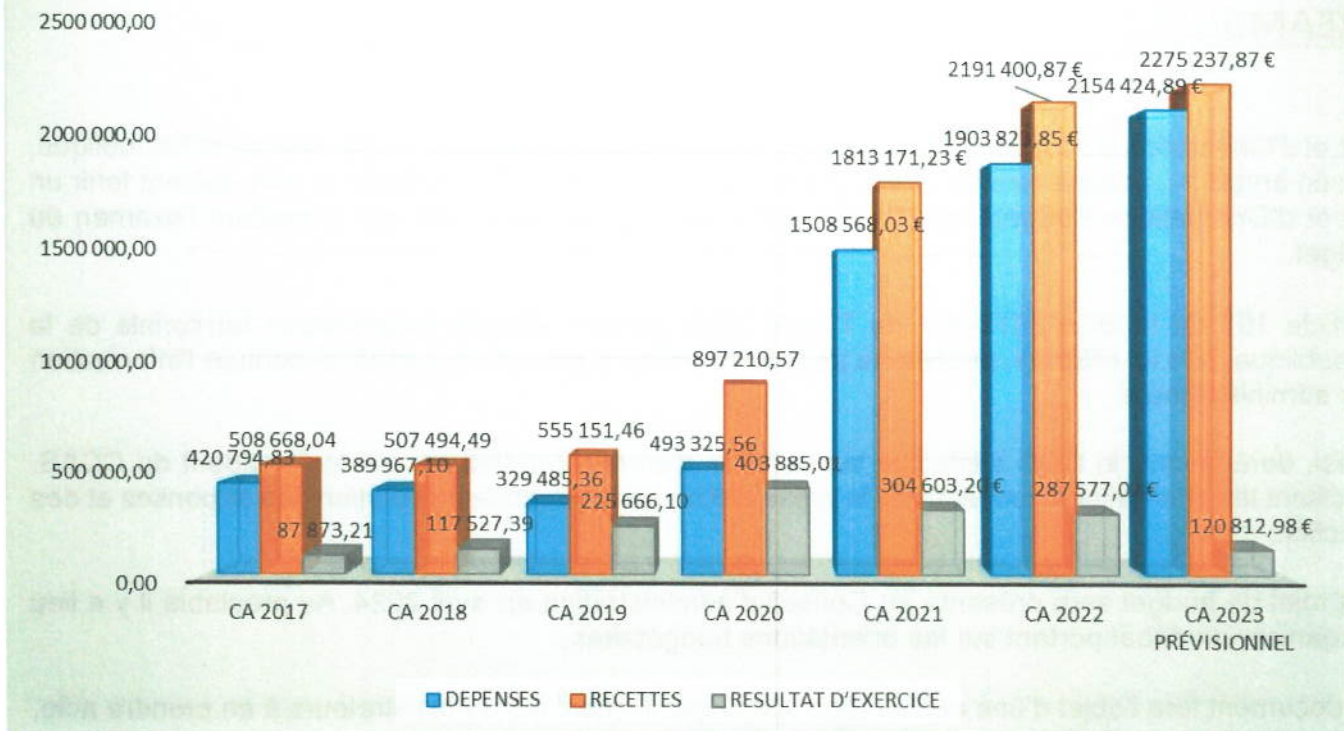
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 605 553,19 €	2 605 553,19 €
INVESTISSEMENT	205 035,33 €	205 035,33 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 810 588,52 €</b>	<b>2 810 588,52 €</b>

Analyse rétrospective 2017-2023 du **compte administratif** du CCAS :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT D'EXERCICE
CA 2017	420 794,83 €	508 668,04 €	<b>87 873,21</b>
CA 2018	389 967,10 €	507 494,49 €	<b>117 527,39</b>
CA 2019	329 485,36 €	555 151,46 €	<b>225 666,10</b>
CA 2020	493 325,56 €	897 210,57 €	<b>403 885,01</b>
CA 2021	1 508 568,03 €	1 813 171,23 €	<b>304 603,20</b>
CA 2022	1 903 823,85 €	2 191 400,87 €	<b>287 577,02 €</b>
<b>CA 2023 Prévisionnel</b>	<b>2 154 424,89 €</b>	<b>2 275 237,87 €</b>	<b>120 812,98 €</b>



## Evolution du compte administratif de 2017 à 2023



On a pu constater une forte augmentation du budget du CCAS en 2021, compte tenu du transfert du personnel opéré en mai 2021 et des charges de personnel supportées par l'établissement.

En 2022, le CA du CCAS présentait un excédent de clôture de **287 577,02 €** ; il devrait être de **120 812,98 €** en 2023.

Cet excédent est caractérisé par des versements de subvention de fin d'année concernant le projet d'épicerie sociale (pour 70 000€) dont la réalisation est prévue en 2024 et par le versement également d'une subvention (de 45 000€) pour le projet d'animation « nous bouge ansamb » dont la réalisation est également prévue en 2024. Sans ces versements de fin d'année, le CA 2023 serait à l'équilibre, sans excédent comptable.

### ❖ Budget annexe du SAAD :

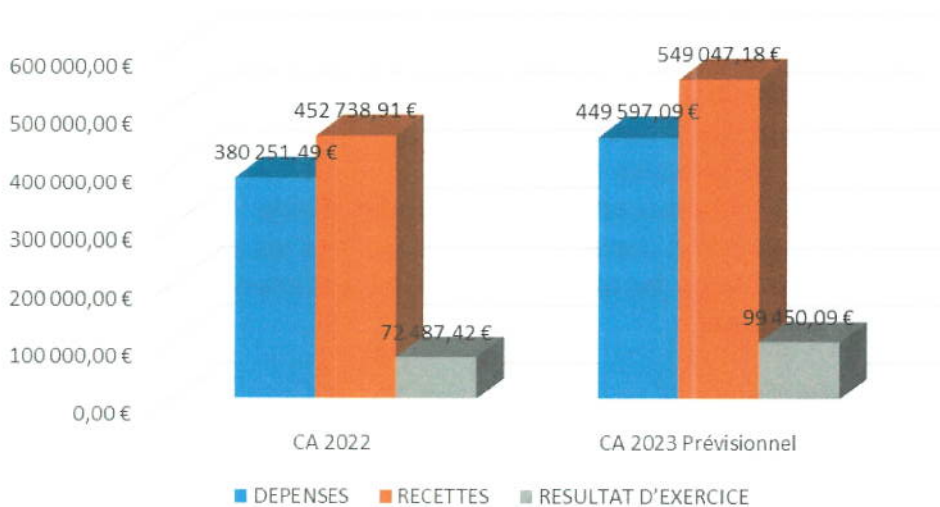
Le budget primitif 2023 du SAAD se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	619 963,28 €	619 963,28 €
INVESTISSEMENT	115 304,94 €	115 304,94 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>753 268,22 €</b>	<b>753 268,22 €</b>

Le compte administratif prévisionnel 2023 du SAAD :

EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT D'EXERCICE
CA 2022	380 251,49 €	452 738,91 €	<b>72 487,42 €</b>
CA 2023 Prévisionnel	449 597,09 €	549 047,18 €	<b>99 450,09 €</b>

Evolution CA du SAAD 2022 à 2023



## A) Section de fonctionnement

### 1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale se composent de la manière suivante :

#### a) Budget principal

- Subvention de la Ville de Saint-Benoît : 1 391 000 €  
dont :
  - Fonctionnement courant : 182 185,45 €
  - Charges de personnel : 1 515 983 €
- Subvention du département dans le cadre du PST : 157 497,20 €
- Participation des usagers : 15 661,66 €

#### b) Budget annexe SAAD

- Prestations de service Part bénéficiaires : 45 576,59 €
- Participation Département au SAAD : 121 552,37 €
- Participation CGSS/CRC : 4 730,40 €
- Autres participations (budget principal) : 180 000 €
  - Cette subvention sert à financer :
    - ❑ Agents portage de repas : 68 220 €
    - ❑ Prestation portage repas : 92 674,73 €
    - ❑ Agents administ. SAAD : 82 290 € (part résiduel)

## 2. Dépenses de fonctionnement

### a) L'aide sociale

#### o L'aide sociale facultative

Dans le cadre de ses **missions facultatives**, le CCAS est régulièrement sollicité pour des aides financières (subsistance, hébergement, logement, transport, autres...).

Les dossiers sont présentés et validés en commission permanente.

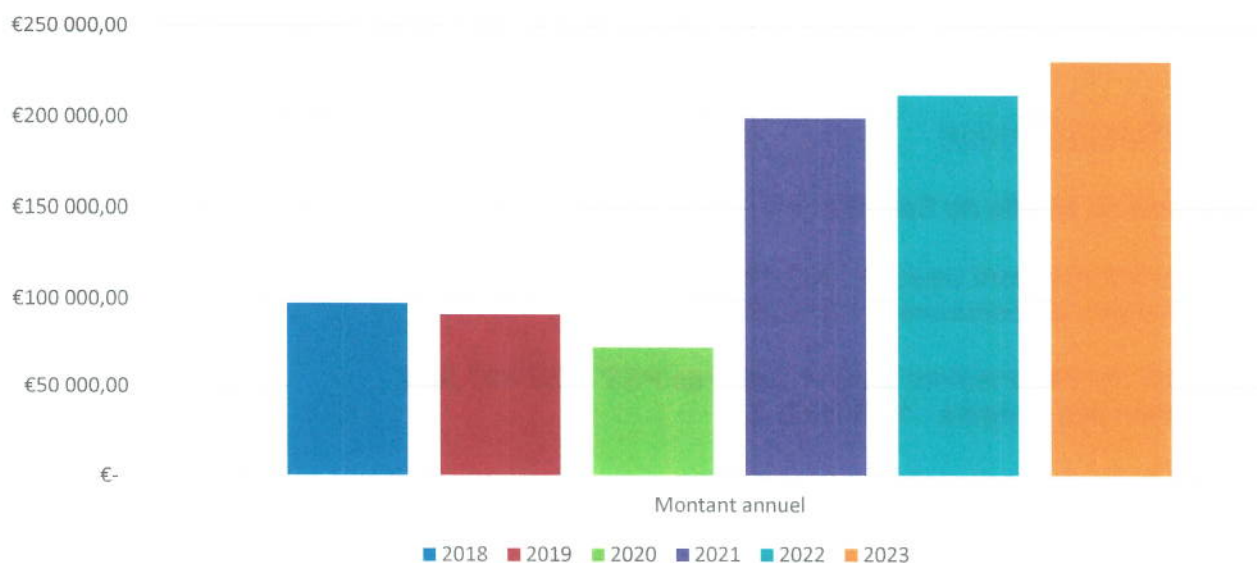
Depuis 3 ans maintenant on constate une recrudescence des demandes d'aide. Le public s'oriente désormais vers le CCAS qui prend une part active dans l'aide aux personnes les plus fragiles. Ainsi, dans le cadre de ses **missions d'aides sociales facultatives**, le CCAS est intervenu en 2023 pour **1126** foyers, pour un montant total de **230 800€**.

#### Evolution des aides :

Rétrospectives des aides sociales facultatives accordées sur la période 2018-2023 :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb total foyers	581	524	488	929	1268	1126
Montant annuel	97 390,70 €	90 441,46 €	71 550,70 €	199 207,85 €	212 106,96 €	230 800,00 €

Montant annuel des aides sociales facultatives



#### Nombre d'interventions dans le cadre des demandes d'aides sociales facultatives :

Le nombre d'interventions (accueil, orientation, accompagnement) réalisé dans le cadre des aides sociales facultatives s'élève à 5 847 en 2023 (4 997 sur l'année 2022).

#### o Le lien social

Les **actions d'animation** à destination des publics Séniors et personnes en situation d'handicap ont été amplifiées en 2023. Les dépenses cumulées d'animation (handicap et Sénior) s'élèvent à 75 000€ :

- Bal la poussière
- Caravane des aidants
- Repas des retraités
- Défilé 14 juillet
- Semaine bleue
- Journée internationale du handicap
- Election miss mamie/mister papi et Repas des Séniors
- Téléthon

### b) Maintien à domicile et portage de repas

#### o **Maintien à domicile**

Pour l'année 2023, il y a eu 33 bénéficiaires en moyennes pour 8 283 heures réalisées (6 828 heures de prestation en 2022).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur les charges de personnel.

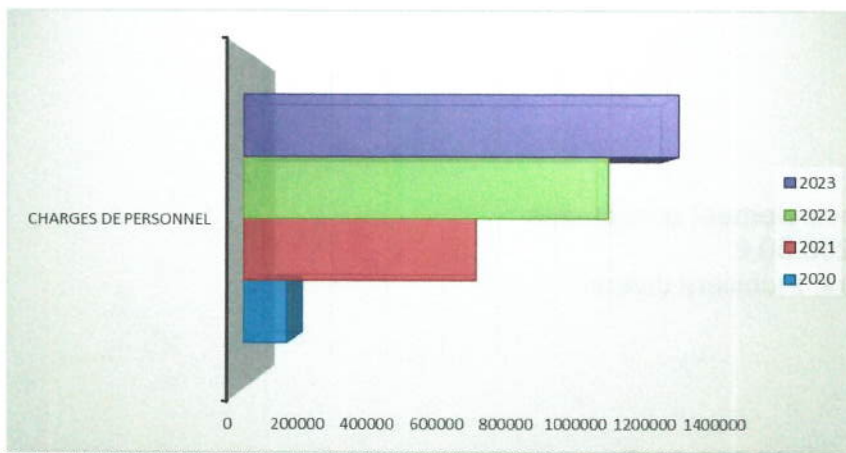
#### o **Portage de repas**

La cellule portage de repas a livré en moyenne 900 repas par semaine pour 45 personnes pour un coût global annuel de 92 674,73 €.

### c) Effectif et frais de personnel

L'évolution 2020-2023 des charges de personnel est la suivante :

Année	Nombre d'agents	Charges de personnel
2020	13	132 715,57 €
2021	36	716 055,66 €
2022	37	1 123 311,86 €
2023	38	1 338 482,82 €



La forte augmentation des charges de personnel est due au transfert de personnel opéré en mai 2021.

Pour 2022 et 2023, les charges de personnel sont désormais constatées sur une année pleine.

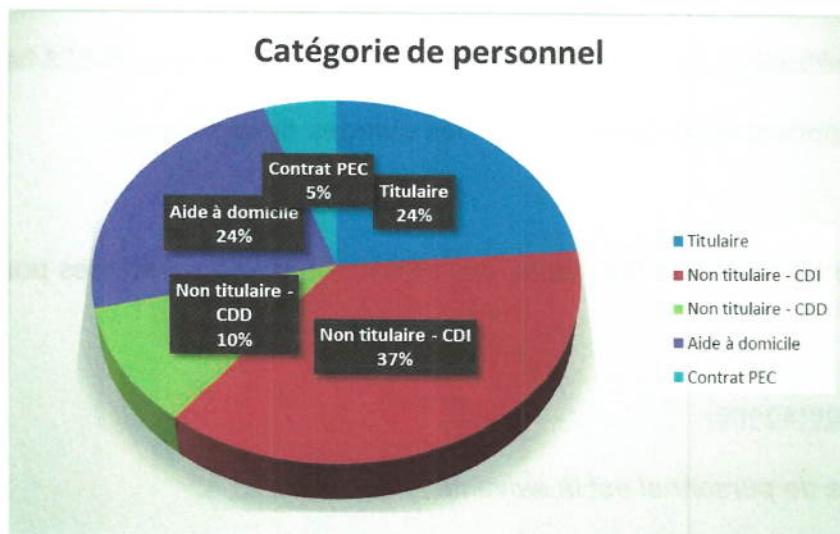
## Evolution de l'effectif 2021-2023 (du CCAS et du SAAD) :

L'effectif du CCAS a évolué de la manière suivante :

- Sortie de 2 aides à domicile
- Entrée de 2 Titulaires :
  - 1 Référent Séniors au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (43 790€)
  - 1 Assistant administratif au 1<sup>er</sup> août 2023 (16 437€)

La masse salariale a été contrainte par :

- La mise en place du RIFSSSEP (prime) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (35 229€)
- L'augmentation du SMIC horaire et de l'indice majoré
- L'augmentation de la valeur du point d'indice



**La section de fonctionnement du Compte administratif du Budget principal du CCAS présente un solde excédentaire de 54 829,53 €.**

**La section de fonctionnement du Compte administratif du Budget annexe du SAAD présente un solde excédentaire de 77 098,02 €.**

## B) Section d'investissement

### 1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées :

- Immobilisations corporelles : 32 285,80 €
  - Matériel de bureau, ordinateurs, mobiliers divers

### 2. Recettes d'investissement

- Opérations d'ordre (amortissement) : 38 848,30 €
- Résultat d'investissement reporté : 56 427,22 €

**La section d'investissement du Compte administratif du Budget principal de CCAS présente un solde excédentaire de 65 983,45 €.**

## II / ANALYSE ET PERSPECTIVES

### A) Bilan de l'année 2023

#### L'année 2023 a été marquée par :

- ✓ La poursuite de l'effort consentie dans **l'aide sociale facultative** à mettre en lien avec la forte demande exprimée par les usagers dans les demandes d'interventions.
- ✓ La **poursuite de l'organisation du CCAS** qui est structuré en 4 pôles de compétences, le Pôle solidarité, le Pôle aides légales, Le pôle Sénior et handicap et le Pôle administration générale.
- ✓ La mise en place effective du **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)** qui a eu ses premiers bénéficiaires de l'APA (Aide personnalisée à l'autonomie).
- ✓ **La finalisation du Pacte Solidarité Territoriale 2021-2023 (PST 2)** en partenariat avec le Conseil départemental.  
Les actions du PST qui ont été clôturées sont les suivantes :
  - L'ALH (amélioration légère de l'habitat) : 270 000 € (montant global)
  - Le dispositif permis de conduire : 45 000 €
  - La téléassistance : 18 000 €
  - Le portage de repas : 209 000 €
  - L'aide alimentaire : 22 178,75 €

La continuité du développement des actions d'**animations** auprès des différents publics.

### B) Orientations 2024

#### Pour l'année 2024, les orientations (hors PST) posées sont les suivantes :

- ✓ La mise en œuvre de l'**action d'animation « nou bouge ansamb »** qui a pour objet de **proposer des temps d'animation et d'activités hebdomadaires**. Le public cible étant les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap : Mettre en place des moments conviviaux dans la semaine où les personnes peuvent collectivement se retrouver afin de rompre la solitude : ateliers cuisine, culinaire ; jeux de société, sorties cinéma (programmation spécifique pour les séniors en lien avec le cinéma municipal), expositions, ... ; proposer des activités d'animations de toute nature : culturelles, ludiques, sportives (gym douce, piscine, bien-être,...), danse,...
- ↳ *Point budget* : Cette action est financée par la Conférence des financeurs (Conseil départemental et autres institutions) à hauteur de 45 000 €



- ☞ Le CCAS recrutant à ce titre 2 agents d'animation et de convivialité en contrat PEC.
  - Echéance mi-avril 2024

- ✓ Le positionnement du CCAS en qualité **d'opérateur de l'amélioration de l'habitat** en proposant nos services au Conseil départemental en matière d'assistance en maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre des opérations d'amélioration de l'habitat. Le dispositif départemental d'aides à l'amélioration de l'habitat prévoit une intervention de la collectivité sur les priorités que sont la sécurité des personnes, l'hygiène et la santé, ainsi que l'accessibilité/adaptation pour les personnes à mobilité réduite et l'extension des habitations pour les ménages en situation de surpeuplement avéré.

- ☞ *Point budget : Le montant des travaux ainsi réalisés est plafonné à 10 000€ par bénéficiaire. La première année, il est envisagé de réaliser 25 chantiers, soit 250 000€ financés par le Conseil départemental.*

- Echéance juin 2024 (En attente de l'accord définitif du CD)

- ✓ **La poursuite de la démarche de développement du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** : le service étant passé de 8 aides en août 2023 à 12 en février 2024 et ainsi de 700 heures mensuelles à destination des bénéficiaires à 1100 heures en l'espace de 6 mois. Cet accroissement de l'activité devant se poursuivre compte tenu de la sollicitation des usagers du service.

- ☞ *Point budget : le service est financé par le CD et par les bénéficiaires*

- Le SAAD devra au plus tard le 30/06/2025 se transformer en Service autonomie à domicile avec la possibilité de compléter son offre par des services de soins infirmiers

- ✓ La création dans un même espace d'une **épicerie sociale et solidaire** (avec un volet accompagnement budgétaire) et un **service de prescription et d'attribution de colis alimentaires**. Les produits ainsi proposés sont : produits frais et carnés, produits d'hygiène personnelle, des articles pour bébés et enfants, produits d'entretien ménager. Le projet est financé par les services de l'Etat (DEETS : Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), le Conseil départemental et la CAF.

- ☞ *Point budget : CD : 80 000€ ; DEETS : 70 000€ ; CAF : 20 000€*

- ☞ Recrutement d'un(e) CESF (Conseiller Economique Sociale et Familiale) et le recrutement d'un Agent polyvalent et d'un gestionnaire (Contrat PEC) : coût annuel de 56 240 €

- Echéance juillet 2024

Des actions sont également en cours de réalisation avec la CAF dans le cadre du CTG (Convention Territoriale Globale) :

❖ **Amélioration très légère de l'habitat pour 10 familles par an :**

Plan de financement prévisionnel	CAF	COMMUNE	CCAS	TOTAL
2024	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	67 000,00 €
2025	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	67 000,00 €
2026	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	67 000,00 €
2027	50 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	67 000,00 €

- Echéance juin 2024

❖ **Guichet Unique d'accueil social des familles :**

- ➔ Dans un souci d'efficacité et afin de renforcer les liens fonctionnels entre les différentes institutions œuvrant dans le domaine du social, il s'agit de créer un guichet unique d'accueil social des familles. Cette action permettant de réaménager l'accueil du CCAS et d'accueillir le public dans un cadre plus agréable.

➔ *Point budget :*

Plan de financement prévisionnel	CAF	Commune	CCAS	TOTAL
2024	7 000,00 €	4 000€	4000 €	15 000,00 €

➔ Echéance juin 2024

❖ **Equipe Mobile Référent (EMR) :**

- ➔ Déploiement du CCAS dans les quartiers avec la création d'une Equipe mobile référente dans le but de garantir une égalité d'accès aux droits et aux services. Des partenaires externes seront également associés dans la démarche. La CAF étant partie prenante à cette action.

➔ *Point budget :*

Plan de financement prévisionnel	CAF		COMMUNE	Autres	TOTAL
	Fonct°	Invest			
2024		9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
2025		9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
2026	1 800,00 €		600,00 €	600,00 €	3 000,00 €
2027	1 800,00 €		600,00 €	600,00 €	3 000,00 €

➔ Echéance mai 2024

❖ **Epicerie sociale et solidaire :**

- ➔ Création d'une épicerie sociale et solidaire et d'une cellule de prescription et d'attribution de colis alimentaire



➤ Point budget :

Plan de financement prévisionnel	CAF	COMMUNE	Autres	TOTAL
<b>Financement du CESF :</b>				
2024	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	33 000,00 €
2025	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	33 000,00 €
2026	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	33 000,00 €
2027	20 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	33 000,00 €
<b>Financement Espace parent enfant/bébé</b>				
2024	5 400,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	9 000,00 €
2025	3 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €
2026	3 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €
2027	3 600,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	6 000,00 €

➤ Echéance août 2024

**Les actions envisagées dans le cadre du PST 3 :**

Le PST 2 a été finalisé en décembre 2023. Le CCAS est en mesure de contractualiser pour le PST 3 dont la note de cadrage doit être approuvée par la Commission permanente du Conseil départemental courant le mois de mars. Il est prévu de faire évoluer le financement du Conseil départemental à hauteur de 750 000€ contre 450 000€ à ce jour. Les actions qui peuvent être envisagées dès 2024 (sous couvert de la note de cadrage) sont les suivantes :

- ✓ Le maintien du **lien social** par l'embauche de **2 agents de convivialité** qui devront assurer des missions d'écoute et de convivialité afin notamment de rompre l'isolement.
  - ✎ Coût prévisionnel : 42 000€
- ✓ La reconduction du dispositif de l'accès au **permis de conduire** pour 43 bénéficiaires (sur critères de ressources et justificatifs) en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle.
  - ✎ Coût prévisionnel : 43 400€
- ✓ La reconduction du dispositif de **téléassistance** (équipement par un dispositif d'alarme permettant à la personne en difficulté d'obtenir rapidement de l'aide) pour 40 bénéficiaires.
  - ✎ Coût prévisionnel : 18 000€
- ✓ L'accompagnement des bénéficiaires de la cellule **portage de repas** en permettant aux bénéficiaires de maintenir leur niveau de participation à un coût supportable.
  - ✎ Coût prévisionnel : 180 000€
- ✓ **L'aide alimentaire** à destination des publics précaires afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins de premières nécessités, soit par des chèques d'Accompagnement Personnalisé, soit par l'attribution de colis alimentaire.
  - ✎ Coût prévisionnel : 100 000€
- ✓ **L'embauche d'un(e) Assistant(e) social(e)** qui assurera un suivi auprès des personnes rencontrant des difficultés sociales
  - ✎ Coût prévisionnel : 48 000€

**Evolution de l'effectif en 2024 :**

L'effectif du CCAS devrait évoluer à la hausse :

- ❖ Recrutement de 2 agents de convivialité et d'animation ;
- ❖ Recrutement de 2 agents pour la deuxième équipe du Service de portage de repas ;
- ❖ Recrutement d'une assistante sociale afin de renforcer l'accompagnement social ;
- ❖ Recrutement du CESF et des 2 agents polyvalents dans le cadre de la création de la Boutique sociale et solidaire.

**C) Présentation en grande masse budget primitif 2024****D) Demande de subvention Ville 2024**



# PRESENTATION BUDGET PRIMITIF CCAS GRANDE MASSE 2024 (PROPOSITION)

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>Chap 11 Charges générales</b>	<b>235 150,00 €</b>
Animation Sénior	15 000,00 €
Animation Handicap	15 000,00 €
Autres	107 150,00 €
Repas de fin d'année	98 000,00 €

<b>Chap 12 Charges personnel</b>	<b>1 581 188,00 €</b>
<b>Personnel CCAS</b>	<b>1 162 800,00 €</b>
<b>Personnel AD</b>	<b>271 088,00 €</b>
Centre de gestion	20 400,00 €
Agents de convivialité	31 500,00 €
Agents PR	35 000,00 €
CESF Epicerie	32 400,00 €
Agent Epicerie	28 000,00 €
Assistante sociale	

<b>Chap 65 Autres charges</b>	<b>918 009,53 €</b>
Secours d'urgence	<b>18 004,53 €</b>
Aides sociales facul	<b>200 000,00 €</b>
Autres	<b>5,00 €</b>
Aides Béral	120 000,00 €
PST3	70 000,00 €
Etablissement et service rattaché	180 000,00 €
PST 2 complémentaire	
ALH CAF	50 000,00 €
ALH Opérateur	280 000,00 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Excédent reporté fonctionnemen</b>	<b>54 829,53 €</b>
---------------------------------------	--------------------

<b>Subvention Ville (Masse salariale)</b>	<b>1 116 000,00 €</b>
---	-----------------------

<b>Subvention Ville Fonctionnemen</b>	<b>460 000,00 €</b>
---------------------------------------	---------------------

<b>ASP</b>	<b>35 100,00 €</b>
------------	--------------------

<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 2)</b>	
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 2)</b>	
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL (PST 3)</b>	<b>160 000,00 €</b>

<b>Subvention CD opérateur</b>	<b>280 000,00 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>Subvention CAF Epicerie</b>	<b>4 000,00 €</b>
--------------------------------	-------------------

<b>Subvention</b>	
-------------------	--

<b>Subvention CAF CTG</b>	<b>70 000,00 €</b>
---------------------------	--------------------

<b>Subvention Comm CTG</b>	<b>7 000,00 €</b>
----------------------------	-------------------

<b>CD Béral</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>TFPB Béral</b>	<b>60 000,00 €</b>

ALH	
Permis de conduire	
Structure distri colis alim.	

Chap 42 Opération d'ordre	40 000,00 €
Dotation amort	40 000,00 €

Chap 67 Charges except.	4 000,00 €
Dotation amort	4 000,00 €

<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 778 347,53 €</b>
--------------------------------------	-----------------------

Subvention	
------------	--

70841 Aux budgets annexes	471 418,00 €
---------------------------	--------------

--	--

<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 778 347,53 €</b>
--------------------------------------	-----------------------

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- €</b>
-------------------------------	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Matériel transport	10 000,00 €
Matériel bureau et informatiqu	12 250,00 €
Mobilier	60 500,00 €
Aménagement Epicerie	140 000,00 €
Agencement	4 277,22 €
Immo incorp	6 067,02 €

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>233 094,24 €</b>
--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent reporté investissement	65 983,45 €
1068 Dotation fonds divers	2 110,79 €
CD Epicerie AAP	60 000,00 €
CD Epicerie Fonds propre	70 000,00 €
opération d'ordre	35 000,00 €

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>233 094,24 €</b>
--	---------------------

<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>3 011 441,77 €</b>		<b>3 011 441,77 €</b>
---------------------	-----------------------	--	-----------------------

## PRESENTATION BUDGET PRIMITIF SAAD GRANDE MASSE 2024 (PROPOSITION)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Chap 11 Charges générales</b>	<b>162 608,00 €</b>	<b>Excédent reporté fonctionnement</b>	<b>77 098,00 €</b>
Portage de repas 1er véhicule	82 464,00 €	<b>Produits (CD, CGSS, CRC, usagers) de la tarification</b>	<b>286 000,00 €</b>
Portage de repas 2ème véhicule	61 848,00 €	<b>Subvention département salaire</b>	
Prestations de service		<b>Bénéficiaire SAAD Aide dom</b>	<b>35 890,00 €</b>
Carburant		<b>Bénéficiaire portage repas</b>	<b>61 088,00 €</b>
Frais télécom, affranchissement		<b>Subvention du CCAS</b>	<b>180 000,00 €</b>
Télégestion		<b>ASP</b>	
Petits équipements			
Entretien réparation	18 296,00 €		
Annonces et insertion			
Fourniture			
Missions			
Formation			
Autres			
<b>Chap 12 Charges personnel</b>	<b>471 418,00 €</b>		
Aides ménagères	271 088,00 €		
Personnel administratif	94 895,00 €		
Agents portage de repas 1	71 835,00 €		
Agents portage de repas 2	33 600,00 €		
<b>Chap 16 Afférentes à la structur</b>	<b>6 050,00 €</b>		
Location matériel	1 500,00 €		
Maintenance	2 500,00 €		
Autre	50,00 €		
Assurance	2 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>640 076,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>640 076,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- €</b>	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<b>Matériel transport</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>Excédent reporté investissement</b>	<b>22 352,07 €</b>
Véhicule		<b>CGSS</b>	
<b>Matériel bureau et informatiqu</b>	<b>2 500,00 €</b>		
<b>Aménagement</b>	<b>6 000,00 €</b>		
<b>Mobilier</b>	<b>4 300,00 €</b>		
<b>Immobilisations incorp</b>	<b>3 052,07 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 352,07 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 352,07 €</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>662 428,07 €</b>		<b>662 428,07 €</b>



### EVOLUTION SUBVENTION COMMUNALE

	2021	2022	2023	2024 Prévisionnel
Fonctionnement courant	220 000,00	287 000,00	306 000,00	460 000,00
Charges de personnel	868 000,00	925 000,00	1 060 000,00	1 116 000,00
<b>SUBV. TOTAL</b>	<b>1 088 000,00</b>	<b>1 212 000,00</b>	<b>1 366 000,00</b>	<b>1 576 000,00</b>
Variation annuelle (demande)		124 000,00	154 000,00	210 000,00
motifs de demande d'évolution		Masse salariale année pleine	Budget Séniors 15 000 et Handicap 15 000	Repas Séniors + Alimentation Portage Repas
		Reprise traitement Aides fun	Salaires : AS + JL	1 agent supplémentaire transféré en août 2023